

# LES CLÉS DU CANAL

***Les enjeux d'un bien  
inscrit au patrimoine mondial de l'humanité***



## LES ACTEURS DU CANAL DU MIDI

*La reconnaissance internationale de la valeur du Canal du Midi soulève une exigence et une ambition qui sont portées par une mosaïque d'acteurs, qui interviennent sur le Canal afin d'assurer la protection, la mise en valeur, la promotion et l'animation d'un tel bien.*





## LES ACTEURS DU CANAL DU MIDI

### LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- **CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE** : Le Conseil Régional co-préside le Comité de Bien Canal du Midi et co-finance le plan de développement durable du Canal du Midi.
- **CONSEILS DÉPARTEMENTAUX** : Quatre départements sont traversés par le système hydraulique du Canal du Midi : la Haute-Garonne, le Tarn, l'Aude et l'Hérault.
- **EPCI** : 16 EPCI sont aujourd'hui traversés par le Canal du Midi, dont 9 Communautés de Communes, 6 Communautés d'Agglomérations et 1 Métropoles.
- **LES 92 COMMUNES** : Il s'agit des communes dont le territoire administratif correspond à la zone tampon du bien UNESCO, soit une superficie de près de 200 000 ha.

### L'ÉTAT, SES SERVICES ET OPÉRATEURS :

- **LE PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE** : Il est le préfet coordonnateur du bien UNESCO Canal du Midi et, au titre de l'État, le garant de sa Valeur Universelle Exceptionnelle. Il représente également l'État, propriétaire du Canal du Midi. Il a créé la Mission Canal du Midi, composée de la sous-préfète directrice de projet, entourée d'une équipe projet.

- **AGENCES DE L'EAU** : Établissements publics du ministère chargé du développement durable, les six agences de l'eau ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques. Sur le Canal du Midi, 2 agences de l'eau sont mobilisées : celle du bassin Adour-Garonne et celle du bassin Rhône-Méditerranée et Corse.
- **DRAC (Direction régionale des affaires culturelles)** : Son rôle est d'aider les communes à déterminer les éléments de la VUE sur leur territoire, de définir les enjeux en matière de patrimoine bâti, de culture et d'éducation, de développer et coordonner un plan d'action, mettre en œuvre des animations, d'animer des ateliers et des groupes de travail.
- **DRAAF (Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)** : Elle intervient notamment dans le cadre de la lutte contre le chancre coloré.
- **DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)** : Elle intervient en particulier sur le volet touristique du Canal du Midi.



## LES ACTEURS DU CANAL DU MIDI

- **DREAL (Direction régionale de l'environnement, l'aménagement et du logement)** : Son rôle est d'aider les communes à déterminer les éléments de la VUE sur leur territoire, préparer les projets de rapport de gestion à destination du Centre du Patrimoine Mondial, et fournir les éléments de réponse au ministère quant aux sollicitations de l'UNESCO.

- **Voies Navigables de France** : Elles coordonnent les actions de gestion de la voie d'eau, informent de toutes les initiatives sur le périmètre, mettent en commun toutes les études, schémas, développent et déclinent la réflexion sur schéma portuaire et fret fluvial.

**LES USAGERS DU CANAL** : Riverain ou visiteur de passage, les usagers sont les premiers à vivre le Canal et à se l'approprier.

**ACTEURS PRIVÉS** : Il s'agit des professionnels et acteurs socio-économiques liés au Canal du Midi.

**COMITÉ D'ITINÉRAIRE** : deux comités d'itinéraires coordonnent l'action des acteurs sur les véloroutes et voies vertes concernant le canal, le projet de V80 et l'Eurovéloroute 8.

**ORGANISMES CONSULAIRES** : Établissements publics, elles représentent des catégories socio-professionnelles auprès des pouvoirs publics, exécutent des missions de service public avec recours à des recettes fiscales, ont un rôle d'appui au développement des entreprises et dans le domaine de la formation, etc.

**ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES** : Un grand nombre d'associations gravitent autour du Canal du Midi afin de faire vivre ce bien exceptionnel. Leur objet peut être plus ou moins local, artistique, touristique, patrimonial, environnemental, relatif à la navigation, à la pêche, etc.

**AMF (Association des Maires de France)** : Composée actuellement de 34 486 maires et de 1 481 présidents d'EPCI (octobre 2016), l'AMF a pour objets la défense des libertés locales, l'appui aux élus dans la gestion au quotidien, et le partenariat avec l'État dans le but de préserver les intérêts des collectivités et de leurs groupements. Chaque département dispose de son AMF.

**L'Association des Communes du Canal des Deux-Mers** : L'Association regroupe les grandes villes, les petites et moyennes communes afin de collaborer à l'aménagement et au développement du Canal des Deux Mers.